

LE GES SE FÉLICITE DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE REVALORISATION SALARIALE DE 7,5% DE L'ENSEMBLE DE LA GRILLE DANS LA BRANCHE PRÉVENTION-SÉCURITÉ

La date limite de signature de l'accord de revalorisation salariale, proposé le 19 septembre, était fixée au 28 septembre. Cet accord a recueilli six signatures des organisations syndicales de salariés sur sept possibles.

La proposition des organisations d'employeurs de la branche (GES, GPMSE, SESA et ADMS) d'une revalorisation de l'ensemble des salaires minimums conventionnels de 7,5% a reçu un accueil positif de la part de la très grande majorité des organisations de salariés.

En effet, ont signé l'accord : FO, SNEPS-CFTC, CFE-CGC, FCS-UNSA, CFDT et SUD-SOLIDAIRES, la CGT ne l'ayant pas signé. Passé le délai des 15 jours de droit d'opposition, cet accord sera déposé à la Direction générale du Travail, pour extension au plus vite. Son application devrait intervenir, selon nos informations, au 1^{er} janvier 2023.

Cet accord s'inscrit dans la logique de celui qui avait été proposé en mai dernier mais qui avait reçu, de la part de trois organisations syndicales, une opposition, regrettable dans une période d'urgence liée à la hausse de l'inflation.

Toujours est-il que ce retour plus serein vers la table des négociations est perçu par le GES comme un encouragement à poursuivre l'ensemble des travaux paritaires, au premier titre desquels la revalorisation des classifications des métiers et des compétences. Ce projet, en cours de négociation, fait d'ailleurs l'objet d'un calendrier serré, avec une réunion tous les quinze jours, pour finalisation, le cas échéant, à la fin de cette année.

Ainsi, la revalorisation salariale actuelle, visant à accompagner la hausse de l'inflation, s'inscrit dans une démarche plus large et plus structurante de revalorisation de l'ensemble des compétences de la sécurité privée.

CONTACT PRESSE :

CÉDRIC PAULIN
Secrétaire général du GES
+33 6 16 66 87 17
contact@ges-securite-privee.org
www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 75 %. La sécurité privée compte 3 500 entreprises, 180 000 salariés et un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros.